

Paray



Vieille  
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 091-219104791-20230105-DEC\_2023\_008-AU

# DÉCISION DU MAIRE

## Développement Artistique et Culturel

AVA

Décision n° DEC\_2023\_008

### Objet : Contrat du spectacle "Eltonology"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

## DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat est signé avec BHMUSICLIVE – 14 Rue Claudot – 52190 LE VAL D'ESNOMS, pour une représentation du spectacle « Eltonology » le vendredi 13 janvier 2023 à 20h30 à l'Avant-Scène.

**Article 2 :** La prestation totale est fixée à 5 226 € TTC (cinq mille deux cent vingt-six euros) comprenant :

- 4 136 € net de cachet (quatre mille cent trente-six euros),
- 660 € net de frais de déplacement (six cent soixante euros),
- 430 € net de frais d'hébergement (quatre cent trente euros).

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 091-219104791-20230105-DEC\_2023\_008-AU